



## Propriétaires, futurs acquéreurs d'un chien ou d'un chat, pensez à :



### Vérifier qu'il est identifié

au moment de son acquisition/adoption.



### Effectuer les démarches obligatoires

avant de vendre/donner votre animal.



### Actualiser régulièrement vos informations

dans le Fichier National I-CAD notamment en cas  
de déménagement ou de départ en vacances.



### Disposer d'un passeport à jour

déjà délivré par votre vétérinaire pour voyager.



### Déclarer la situation de votre animal

dans le Fichier National I-CAD,  
lorsqu'il est perdu, retrouvé ou décédé.



### Déclarer tous vos changements administratifs

auprès du fichier National I-CAD  
pour anticiper et éviter les confusions.

Au-delà d'être obligatoire, seule l'identification prouve  
le lien entre votre animal et vous.

**Pour les protéger,  
faites-les identifier**

DU 07 AU 13 JUIN



SEMAINE NATIONALE DE  
L'IDENTIFICATION

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [identifier-mon-animal.fr](http://identifier-mon-animal.fr) ou parlez-en à votre vétérinaire.